
NOUS CONTACTER

Votre conseiller
WIZZAS

LE SURENA FACE AU
5 QUAI MARCEL DASSAUKT
92150 SURESNES

N° ORIAS 17 005 738 (WIZZAS)
www.orias.fr/



Assurance et Banque

M BOURGOIN ALEXANDRE
ESF LES GETS
74260 LES GETS

LE **JEUDI 3 JUILLET 2025**

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client
0730922920

Votre contrat
0000010855543004

Date d'effet
28/06/2021

IMPORTANT

Document à conserver

Cette attestation fait partie
intégrante de votre contrat.

Votre attestation d'assurances

Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé **Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre** atteste que :

M BOURGOIN ALEXANDRE

ESF LES GETS

74260 LES GETS

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000010855543004** ayant pris effet le **28/06/2021**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

LOCATION D'ENGINS DE DEPLACEMENT PERSONNEL MOTORISE TOUT TERRAIN EN VUE
DE BALADES, ACCOMPAGNEES OU NON, A DESTINATION DE PARTICULIERS, D'ENTREPRISES,
D'ASSOCIATIONS OU D'ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2025** au **01/01/2026** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 03/07/2025

Mathieu Godart

Directeur IARD



Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u>	
Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	75 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre
Responsabilité civile dépositaire (selon extension aux conditions particulières)	20 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat